

La loi « métropoles » validée, le prochain texte précisé

Le projet de loi de décentralisation qui sera présenté le 2 avril fera la part belle aux régions.

Le Conseil constitutionnel a donné son feu vert, le 23 janvier, à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Le juge a toutefois formulé une réserve d'interprétation concernant le cumul des fonctions de maire et de président de la métropole de Lyon. « Cette décision offre au gouvernement d'importantes marges de manœuvre, en termes de simplification, pour poursuivre la réforme territoriale d'envergure dont cette loi constitue la première étape », ont aussitôt salué les deux ministres chargées de la décentralisation, Marylise Lebranchu et Anne-Marie Escoffier.

Une fusion avec le département ?

Le gouvernement présentera en conseil des ministres, le 2 avril, un nouveau projet de loi de décentralisation, a indiqué Marylise Lebranchu, lors de ses vœux à la presse le 23 janvier. Objectif : une adoption définitive d'ici la fin de 2014, c'est-à-dire avant le lancement de la campagne des élections départementales et régionales programmées en mars 2015. Transmis au Conseil d'Etat début mars, ce texte fera l'objet d'une phase de concertation avec les sénateurs et les députés. Il regroupera les principales dispositions des deuxième et troisième projets de loi de décentralisation présentés en conseil des ministres le 10 avril 2013. Il aura

Marylise Lebranchu souhaite mettre en place un schéma prescriptif régional dans le domaine notamment du développement économique.



C. MORIN/IPS

aussi vocation à traduire en actes le discours du président de la République, le 18 janvier à Tulle, sur une organisation territoriale devenue « trop compliquée, trop lourde et trop coûteuse ».

Au programme : l'attribution de compétences exclusives aux régions dans les domaines du développement économique, de l'innovation, de la recherche et des transports hors réseau urbain. Le 21 janvier sur la chaîne parlementaire « Public Sénat », Marylise Lebranchu a notamment évoqué l'idée de « réduire

le nombre de schémas régionaux pour parvenir à un seul vrai schéma de développement économique, de l'innovation et de l'aménagement du territoire qui s'impose aux autres échelons ». Le projet de loi à venir prévoira-t-il la suppression des conseils généraux sur les territoires de la métropole du Grand Paris, d'Aix-Marseille-Provence et des neuf métropoles de droit commun, comme l'a envisagé François Hollande ? Le gouvernement, pour l'heure, maintient le suspense...

Jean-Baptiste Forray, Brigitte Menguy et Philippe Pottière-Sperry

Le dégel se fait attendre

Marylise Lebranchu a développé ses projets pour 2014, lors de ses vœux à la presse le 23 janvier, avant de se rendre à Metz avec le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, pour passer vingt-quatre heures au contact d'agents et d'usagers des services publics. « On va moderniser les outils, les mutualiser [...]. Simplifier, réorganiser, évaluer, tout cela avec un dialogue social permanent [...]. Les fonctionnaires ont été au cœur de notre travail en 2013 », a assuré la ministre de la Fonction publique, citant le rapport « Pêcheur » et le projet de loi sur la déontologie (lire l'entretien p.13). Interrogée sur le dégel du point

d'indice, la ministre a préféré botter en touche, détourner l'attention sur l'enquête réalisée pour le Premier ministre par l'Ifop sur l'image de la fonction publique.

Inquiétude de l'intersyndicale

« Je ne sais pas quand je vais pouvoir proposer ce dégel. Je n'ai pas avancé de date car un accord de méthode se prépare avec les syndicats. Nous discutons sur l'entière responsabilité des carrières de la fonction publique », a souligné la ministre, refusant de faire de la valeur du point le seul élément de négociation avec les syndicats. Selon elle, pour les agents relevant de

la catégorie C, l'augmentation de ce point, prévue pour ces derniers au 1^{er} février, représenterait « epsilon ». « A chaque fois que l'on bouge sur le point d'indice, on impacte les collectivités », a complété Marylise Lebranchu, alors que les fonctionnaires réunis en intersyndicale (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FA-FPT, FSU et Solidaires) avaient exprimé, le matin même, dans une lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault, leur inquiétude devant l'annonce d'une réduction des dépenses publiques d'ici à 2017 de 50 milliards. Le Premier ministre a promis que « ces économies ne se feraient pas sur le dos des fonctionnaires ». *Martine Doriac*